

QUAND LES NOTABLES VONT AU BAIN...

La mésaventure du procureur de la sénéchaussée de Castres, 1753

- Où tout commence par une farce -

Dimanche 8 juillet 1753 à 9h du soir (23h de notre heure d'été), Me Antoine Oulès, procureur en la cour du sénéchal de Castres, va au faubourg de la Portanelle pour se baigner dans l'Agout (une grande sécheresse sévit à Castres de fin juin à fin novembre, donc la soirée devait être relativement chaude). Pendant qu'il est dans l'eau à nager tranquillement, Me Jean Bonnet, notaire et greffier consulaire, et Jean Fargues fils aîné, marchand, qui nageaient aussi, sortent de l'eau et s'amuse à emporter sa chemise et ses culottes... dans les poches desquelles se trouvent les clefs d'un cabinet de son étude, des boutons à brillants de manches, son couteau et de l'argent. Le procureur n'a pas d'autre choix que de « *se retirer sans chemise et sans culottes, à la rizée du public et avec scandale* ».

Ayant appris que les coupables sont allés chez le sieur Gramon – et ses hardes avec eux – il les y rejoint pour les réclamer. Plutôt que de les lui rendre, ces vauriens se répandent en invectives, insultes et menaces de coups de pieds à son encontre... « *Privé de pouvoir s'abiller, ny pouvoir vaquer à l'instruction des affaires des particuliers qui luy ont confié leur deffense, pour estre privé de la clef de son étude, où il a ses habits et autres culottes, et qu'il est par là obligé de garder le dedans* », le procureur n'a d'autre choix que de porter plainte contre eux en ces termes dès le lendemain.

- Où l'on voit qu'une mauvaise action a toujours des conséquences néfastes -

Mais il n'est pas le seul plaignant : Me Bonnet dépose également une plainte auprès de Cros Lamouzié, assesseur criminel au sénéchal. Il raconte que la veille au soir, venant de se baigner avec Me Lalauze, avocat en parlement, les sieurs Bardou, Louis Sers et autres, Bardou les invita chez lui pour boire une bouteille de vin qu'il avait au frais. Pendant qu'ils étaient ainsi tranquillement dans l'appartement du sieur Gramon, Me Oulès a déboulé, « *tout transporté de rage et de colère* », s'est jeté sur lui et l'a pris au collet. Il l'aurait sûrement étranglé sans le secours de ses amis, et sa chemise « *se brisa en plusieurs morceaux* ». Alors Oulès « *écrasa un verre (gobelet) que (Bonnet) tenait dans sa main gauche, et lui fendit le gros doigt d'une playe de deux travers de doigt, qu'il risque de ne plus pouvoir s'en servir* » ; il a tant saigné que les vêtements de toute la compagnie en ont été tachés ainsi que toute la pièce. L'on alla chercher le Sr Tourrel, maître chirurgien, qui lui donna les premiers soins ; Bonnet s'évanouit et il fallut « *force des eaux de senteur qu'on le fit revenir* ».

- Où chacun a sa version de l'histoire -

Les premiers témoins, assignés à la requête de Me Oulès, sont convoqués le jour même.

Étienne Malet, dit Marquet, 35 ans, fournier du Four Neuf, devant sa porte à 10h du soir, n'a pas manqué l'insolite spectacle : « *il vit passer Me Oulès portant sa robe de chambre, étant sans culote, sans bas et sans souliers, et (lui) ayant demandé où il alloit dans cet équipage* », celui-ci indiqua qu'il allait réclamer ses culottes chez Bonnet, pensant qu'il les lui avait prises pendant qu'il se baignait. Alors Marquet l'accompagna jusqu'à la porte, d'où Oulès ressortit très vite, disant que Bonnet était chez Gramon, et le témoin l'accompagna encore jusqu'au coin de sa rue.

Barthélemy Magnié, 27 ans, cordonnier, était également devant sa porte lorsque passa Me Oulès dans la même tenue. À la remarque qu'il était « *fort à son aize* », le procureur expliqua que « *s'étant allé baigner, il ne trouva point, sortant de l'eau, ses hardes qu'on luy avoient volées* ». Magnié ne sait rien d'autre.

C'est ensuite au tour d'Antoine Deltil, 34 ans, marchand, plus impliqué. Il raconte que la veille au soir, « *étant au bord de la rivière, lieu appelé Le Pontil avec lesd. Fargues et Bonet, il vit que led. Oulès étant arrivé avec sa femme et sa belle-sœur, au même endroit Me Oulès se déshabilla et se mit dans l'eau ; et peu de temps après, Fargues qui étoit sorti de l'eau portant seulement une veste, se mit sur le corps la chemise et les culotes de Me Oulès, ne sachant pas à quel dessein* ». Lui-même sortit de l'eau avec Oulès, qui fut obligé de rentrer chez lui portant seulement une petite veste. Après avoir quitté celui-ci, il alla chez Gramond où se trouvaient Fargues et Bonet. Quand Oulès est arrivé, il prit ce dernier au collet, en disant que « *ce n'étoit pas de la sorte qu'on devoit badiner* » et, « *en se débatant* », ils passèrent dans une autre pièce où plusieurs personnes les suivirent pour les séparer. Quand Bonnet est revenu, il a vu sa chemise déchirée et ensanglantée, et son pouce fendu saignant beaucoup. Oulès est parti sans ses culottes, Fargues est allé les apporter chez lui avec Viala, tailleur, mais sa femme n'a pas voulu les recevoir.

Élisabeth (Belote) Galibert, femme d'André Gramond, indique que, Fargues étant dans sa maison à 10h du soir, on lui a fait remarquer qu'il avait pris la chemise d'Oulès en sortant de l'eau ; il l'enleva immédiatement, et comme il allait tout rapporter à Oulès, celui-ci entra et se jeta sur Bonnet. Celui-ci « *tenoit entre ses mains un gobelet que led. Oulès luy fit écraser entre ses mains et (lui) fit fendre le doigt* ». Elle confirme le chirurgien, l'évanouissement, elle lui donna même de l'eau-de-vie pour le remettre sur pied ; elle confirme également le refus de la femme d'Oulès.

Joseph Homps, 28 ans, soldat invalide des troupes de la Compagnie des Indes, étant à se baigner au Pontil, y rencontra Oulès et assista à sa sortie de l'eau. Il le vit rechercher sans succès ses vêtements le long de la rivière, et l'accompagna jusque chez lui.

- Où l'on comprend qu'on s'est trompé de coupable -

Demoiselle Marianne Viala, épouse de Me Joseph Bardou, avocat, vit passer Fargues devant sa porte, qui lui raconta qu'en allant se baigner, il avait remis ses habits entre les mains d'un enfant avec mission de les apporter au Pontil où il voulait se rhabiller, mais qu'il avait pris par mégarde ceux d'Oulès. Lorsque celui-ci est passé dans la Grand-Rue, en petite tenue et cherchant Fargues, elle l'a accompagné chez Gramond et a assisté à l'altercation. Ensuite Fargues a voulu donner les vêtements

à Oulès, précisant que c'était lui qui les avait pris et non Bonnet, et demandant aux témoins de se souvenir qu'il n'y avait dans les poches que 18 sols monnaie, par d'argent ni or. Mais Oulès refusa.

Son mari, Me Bardou, 40 ans, avocat en cour, est de ceux que Fargues a rejoints chez Gramont, et qui s'aperçurent, à la lueur de la chandelle, qu'il portait une chemise et des culottes qui n'étaient pas à lui mais à Oulès. Il confirme que son ami les a immédiatement ôtées et s'apprêtait à les apporter chez Oulès après avoir vérifié les poches, quand celui-ci entra, en fureur, et se jeta sur Bonnet sans en donner la raison. Il raconte la même altercation, avec les épisodes de la chemise déchirée et du gobelet écrasé. Il vit Fargues tenter, en vain, de rendre ses vêtements à Oulès.

Me Louis Sers, 29 ans, praticien au sénéchal de Castres, se baignait à 8h du soir sous la métairie de Gourjade, avec Lalauze, Bardou, Bonnet, Deltil et Fargues. Ces trois derniers voulurent en nageant descendre jusqu'au Pontil, et pour cela, prièrent des enfants de leur apporter leurs hardes à cet endroit. Sers les attendit dans le grand chemin, près de la porte, en gardant les vêtements de Fargues, mais à l'arrivée de celui-ci, il lui dit ne pas les avoir trouvés le long de la rivière, et s'être habillé avec ceux d'Oulès pour pouvoir entrer dans la ville... Une fois rendus chez Gramond, il se déshabilla, endossa ce qui lui appartenait, puis sortit de la poche de la culotte 15 ou 18 sols de monnaie et quelque clef, qu'il remit à l'intérieur. Puis il plia le tout, dans l'intention de le rapporter à Oulès au Pontil ; mais Deltil arriva, disant qu'il était allé chez lui avec seulement une veste, alors Fargues décida qu'il allait donc aller à sa maison. S'ensuit l'entrée fracassante d'Oulès et l'altercation, puis les allers-retours infructueux de Fargues tentant de restituer les habits.

- Où l'on va de rebondissement en rebondissement -

Enfin, pendant – dit-il – que se déroulaient les interrogatoires, l'infortuné Oulès a récupéré sa chemise et ses culottes, qu'on lui a fait apporter et qu'il a, cette fois, consenti à recevoir. Sauf que... il y manque l'essentiel : la clef de son étude ! Ce qui le contraint à porter plainte pour cette raison le 10 juillet, car il se trouve très embarrassé ; il « *ne sauroit rester plus longtemps en souffrance de ses hardes, qui sont enfermées dans son étude, ny estre privé d'instruire les procès qu'il est chargé ; que dans ce prétendu badinage qu'on ne sauroit qualifier que d'un vray vol et enlèvement, et qu'on l'a par là exposé à porter scandale au public en se retirant chez luy sans chemise et sans culottes* ». Il demande que Fargues et Bonnet soient condamnés aux peines de droit et à lui faire réparation publique ; et qu'on lui permette de « *faire enfoncer la porte d'entrée de son étude, de faire changer les ressorts de la serrure et de faire faire une autre clefs afin que dans la suite, celluy quy peut estre nanty de la clef qu'on lui détient ne puisse pas, pendant (ses) absences, entrer dans son étude* ».

Ainsi, le même jour, la requête étant entérinée par le sénéchal, François Daures, huissier, avec Antoine Couderc, garçon de Mercier, serrurier (commis d'office, mais malade), se transportent au domicile du procureur pour exécuter l'ordonnance : « *led. Couderc, garçon serrurier, a levé la serrure de l'étude dud. Me Oulès et promis d'y faire une clef et changer le ressort d'icelle, de rapporter le tout et de la poser ce soir même* », ce qui fut fait vers les 6h, et la clef remise à son propriétaire... qui va enfin pouvoir s'habiller décentement !

- Où l'on constate que certains ne connaissent pas vraiment leur garde-robe... -

Jean Bonnet et Jean Fargues sont respectivement assignés à témoigner les 12 et 19 juillet.

Le premier, notaire et greffier, âgé de 31 ans raconte qu'avec ses compagnons, ils avaient décidé « *d'aller souper à une fontaine située près de Gourjade et le long de la rivière d'Agout, dans le dessein, après avoir soupé, de prendre les bains tous ensemble* ». Après le bain, Deltil et Fargues lui proposèrent d'aller en nageant jusqu'au Pontil, en faisant prendre leurs hardes par « *deux garçons qu'ils avaient pris pour les servir à table* », ce qu'ils firent. Arrivé très fatigué, il appela le fils Bardou qui lui apporta ses vêtements, il s'habilla en partie et alla chez Gramont où il devait rejoindre l'avocat Bardou pour boire une bouteille de vin. Il n'a donc rien vu de la disparition des affaires d'Oulès. Mais un quart d'heure plus tard, Fargues entra, et s'aperçut que les habits qu'il portait n'étaient pas les siens, sans savoir à qui ils appartenaient. Il se fâcha contre le fils Gramont parce qu'il n'était pas venu au Pontil lui donner ses hardes comme il le lui avait demandé. Puis survint Deltil qui lui apprit qu'il portait les vêtements d'Oulès, Fargues les enleva aussitôt pour les lui rapporter sans attendre, chez lui puisque Deltil affirmait qu'il était rentré. Bonnet ne savait pas qu'Oulès se baignait à cet endroit, il y avait seulement aperçu sa femme et sa belle-sœur. Sur la question de l'assesseur, il concède que Fargues a montré les 18 sols de monnaie qui étaient dans une poche (mais ni clefs ni boutons), mais nie que celui-ci ait adressé aucune invective à Oulès à son arrivée.

- Où le coupable se perd en explications oiseuses -

Jean Fargues, marchand de 38 ans, explique « *qu'au moment que Me Oulès se mit dans l'eau pour se baigner, (il) se retira du bain où il étoit depuis long tems, et qu'au sortir du bain, tant pour se garantir du froid que pour couvrir sa nudité, n'ayant point trouvé ses hardes, il apperçut dans l'obscurité une culote noire et une chemise qu'il crut lui appartenir* ». Une fois mises, il réalisa que ce n'était pas les siennes, mais il entra quand même en ville, se disant que si elles étaient à Oulès, « *il seroit à tems à la lui rendre, et qu'il ne le trouveroit pas mauvais à cause de l'étroite amitié qui les lioit depuis l'enfance* ». Comme on peut se tromper... Il dit avoir trouvé dans les poches « *deux petites clefs, des boutons à brillant et des boucles, et 18 sols monoye en quatre pièces* ».

Il confirme que Deltil l'a informé « *son ami* » avait quitté le lieu de la baignade, qu'il « *avoit une veste ou robe de chambre pour se couvrir, et que sa belle-sœur luy avoit offert une jupe pour se couvrir, et qu'il l'avoit refusée* » (inutile d'ajouter encore au ridicule, peut-être...). Et également l'agression sur Bonnet, et la fin de non-recevoir que lui oppose Oulès lorsqu'il veut lui rendre ses affaires, par deux fois, encore dans la rue, et une quatrième fois chez lui. Fargues ajoute qu'il pensait Oulès « *pris de vin* » au moment de l'altercation chez Gramon, et on lui a rapporté qu'il avait, le même soir, « *trempe une chemise du sieur Homs fils, qu'il avait transportée d'un bord de la rivière à l'aute, ce qui obligea Homs de se retirer sans chemise sur le corps* ».

- et en guise de fin -

Comme souvent – et on le déplore – le dénouement de l'affaire manque. Espérons que Me Oulès, après son bain dans l'Agout, puis un bain de foule dont il se serait bien passé, s'est rapidement remis dans le bain, et ne s'est pas fait envoyer au bain par les instances judiciaires !